

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI LE 10 FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue mercredi le 10 février 2021, au lieu habituel des délibérations pour M. Alain Poirier, maire, la directrice générale et greffière p.i. et le trésorier et greffier adjoint, et par vidéo conférence pour les conseillers municipaux, et ce, en conformité avec les Arrêtés du ministère de la Santé et des Services sociaux en date de la présente séance.

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présents :

Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i.
Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 2.

21-02-031

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

21-02-032

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution 21-01-027, afin de modifier les mentions « année 2021 » en titre, premier et dernier alinéas pour « année 2020 ».



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
21-02-033

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
CORRECTION DU 26 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction mentionné en titre vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de correction du 26 janvier 2021 soit et est accepté tel que rédigé.

21-02-034

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

*Commis secrétaire-réceptionniste 4, 5, 11, 28 et 29
Secrétaire greffe, incendie et OMU (6 au 8), (12 au 15), (18 au 27)*

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire pour une période indéterminée

Paul-Yvan Bourgoïn

Opérateur concierge 4 et 5, (27 au 31)

Jasmin Baril

Opérateur-concierge (22 au 26)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

21-02-035

**AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MADAME IMEN NSIRI
À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU SERVICE
ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a publié l'offre d'emploi pour une banque de candidats en secrétariat pour le remplacement éventuel de titulaires absents et/ou pour surcroît de travail aux différents postes du Service administratif ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la publication, Mme Imen Nsiri a été retenue pour une entrevue et que le comité de sélection recommande son embauche ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Imen Nsiri à titre de salariée à l'essai au Service administratif à compter du 9 février 2021, et ce, en conformité avec les conditions stipulées à la convention collective.

21-02-036

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MME MANON MONGEAU À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU SERVICE ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a publié l'offre d'emploi pour une banque de candidats en secrétariat pour le remplacement éventuel de titulaires absents et/ou pour surcroît de travail aux différents postes du Service administratif ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la publication, Mme Manon Mongeau a été retenue pour une entrevue et que le comité de sélection recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Manon Mongeau à titre de salariée à l'essai au Service administratif à compter du 17 février 2021, et ce, en conformité avec les conditions stipulées à la convention collective.

21-02-037

NOMINATION OFFICIELLE DE MME CATHERINE LAGACÉ À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 20-08-191 la Ville a procédé à l'embauche de Mme Catherine Lagacé le 27 juillet 2020 à titre de directrice du Service de développement économique, conditionnellement à une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lagacé a complété sa période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à la suite de l'évaluation de la candidate attestant que celle-ci répond aux attentes et qu'elle satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'elle occupe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Catherine Lagacé à titre de directrice du Service de développement économique suite à sa période de probation.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
21-02-038

**AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE
ET NON-SYNDIQUÉ RÉGULIER DE LA VILLE DE
LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster à la hausse le salaire du personnel-cadre et non-syndiqué régulier pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière p.i. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ACCORDER au personnel-cadre et au personnel non-syndiqué régulier une augmentation salariale de 1,8 % tel que prévu au budget, effective à compter du 1^{er} janvier 2021, portant le salaire annuel de chacun comme suit :

<i>Adjointe administrative</i>	60 348 \$
<i>Coordonnateur aéroport</i>	60 326 \$
<i>Direction Service Loisirs, Culture et Vie communautaire</i>	77 367 \$
<i>Direction Service sécurité incendie et OMU</i>	13 207 \$
<i>Direction Service Travaux publics, Urbanisme, hygiène du milieu et aéroport</i>	96 036 \$
<i>Inspectrice en bâtiment et resp. de l'urbanisme</i>	54 980 \$

21-02-039

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE
JANVIER 2021 TOTALISANT 456 003,25 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de janvier 2021 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21792 à 21795 inclusivement

Pour la somme de : 363,16 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 502351 à 502412 inclusivement

Pour la somme de : 282 600,47 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 502385

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5508 à 5576 inclusivement

Pour la somme de : 90 664,29 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 1 à 3 inclusivement

Pour la somme de : 82 375,33 \$

***Grand total :* 456 003,25 \$**

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de janvier 2021 totalisant 456 003,25 \$.

21-02-040

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 janvier 2021.

21-02-041

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 12 911,69 \$ TAXES INCLUSES À LUMEN - DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. POUR L'ACHAT DE DIX UNITÉS DE CONVERSION DEL POUR L'ÉCLAIRAGE DÉCORATIF DÉFECTUEUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit remplacer les lampadaires défectueux et/ou endommagés ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lumen - Division de Sonepar Canada Inc. nous a fait parvenir la facture 21369362-00 pour l'achat de dix unités de conversion DEL pour l'éclairage décoratif défectueux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 911,69 \$ taxes incluses à Lumen - Division de Sonepar Canada Inc. pour l'achat de dix unités de conversion DEL pour l'éclairage décoratif défectueux.

21-02-042

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 18 977,96 \$ TAXES INCLUSES À SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR LES SERVICES DE CAMION DE DÉNEIGEMENT DU 3 AU 30 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon à recours aux services du Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour l'enlèvement de la neige sur le territoire ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir la facture 3114 pour les services de camion de déneigement du 3 au 30 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 18 977,96 \$ taxes incluses à Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les services de camion de déneigement du 3 au 30 janvier 2021.

21-02-043

**CRÉATION DU « COMITÉ BUDGET PARTICIPATIF » ET
NOMINATION D'UN ÉLU POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QU'un budget participatif est un outil qui permet aux citoyens de proposer des projets d'investissement selon certains critères d'admissibilité ;

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif est un processus démocratique où les citoyens décident de l'investissement d'une partie du budget municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ a été allouée depuis le budget du développement économique 2021 pour la mise en œuvre de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les services Développement économique, Urbanisme et Loisirs, Culture et Vie communautaire ont débuté les démarches et qu'il est nécessaire d'officialiser la création d'un comité de gestion pour le budget participatif 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de celui-ci sera de déterminer les critères de sélection des projets soumis ainsi que de participer à la sélection des projets qui seront présentés aux citoyens pour le vote public ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera composé de quatre employés municipaux, quatre citoyens, et qu'il y a lieu de nommer un élu pour y siéger ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la création du « Comité budget participatif »;

DE NOMMER Mme la conseillère Julie Rivard pour siéger au « Comité budget participatif » de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour l'année 2021.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-02-044

Annotation

**AUTORISATION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE
PARTENARIAT AUPRÈS DE MINIÈRE OSISKO INC. DANS LE
CADRE DU PROJET BUDGET PARTICIPATIF 2021**

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif est un outil qui permet aux citoyens de proposer des projets d'investissement selon certains critères d'admissibilité ;

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif est un processus démocratique où les citoyens décident de l'investissement d'une partie du budget municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ a été allouée depuis le budget du développement économique 2021 pour la mise en œuvre de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de doubler ce montant afin de permettre la réalisation de plus d'un projet ou encore d'en réaliser un de plus grande envergure ;

CONSIDÉRANT QUE Minière Osisko inc. et la Ville de Lebel-sur-Quévillon ont signé en 2017 une entente de collaboration afin d'optimiser les retombées socioéconomiques sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE de participer conjointement à un tel projet offrirait la possibilité à Minière Osisko inc. d'avoir une visibilité dans notre milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du développement économique à soumettre une demande de partenariat de 10 000 \$ auprès de Minière Osisko inc. pour la mise en œuvre du budget participatif 2021.

21-02-045

MISE EN PLACE DU PROJET PILOTE « RUCHE D'ART »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat en loisir culturel, l'organisme Loisir Sport Baie-James souhaite mettre en place un projet pilote intitulé « Ruche d'Art » pour la population de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-james offre une subvention de 12 900 \$ pour instaurer ce projet au cours de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire appuie cette initiative et prévoit poursuivre et maintenir la Ruche d'Art à la fin du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à mettre en place un projet pilote intitulé « Ruche d'Art » pour les citoyens de Lebel-sur-Quévillon.

21-02-046

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME «EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021»

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer des opportunités d'emplois aux étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pendant la période estivale pour le bon fonctionnement des activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à demander à Service Canada de verser une subvention à la municipalité pour chacun des emplois étudiants décrits ci-dessous, et ce, dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2021 » (EEC) :

- 1 coordonnateur aux emplois étudiants
- 4 animateurs camp de jour
- 2 aides-animateurs / animation dans les parcs

D'AUTORISER la directrice générale et greffière p.i. à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

21-02-047

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme M. le conseiller Gregory Bussieres, maire suppléant et M. le conseiller Michel Landry, maire suppléant substitut pour les mois de mars, avril, mai et juin 2021.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

21-02-048

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 277-2 INTITULÉ :
« AMENDEMENT AUX ARTICLES 9, 10 ET 11 DU
RÈGLEMENT N° 277 »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter une nouvelle condition d'admissibilité au programme de crédit de taxes pour les nouvelles constructions résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender certains articles au règlement n° 277 concernant ce programme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil le 8 décembre 2020 conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ADOPTER un règlement portant le n° 277-2 des règlements de cette Ville et ayant pour titre : « Amendement aux articles 9, 10 et 11 du règlement n° 277 ».

21-02-049

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 290-1 INTITULÉ :
« AMENDEMENT À L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT N° 290 »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter une nouvelle condition d'admissibilité au programme de crédit de taxes pour les nouvelles constructions résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un 4^e alinéa à l'article 9 du règlement n° 277 concernant ce programme ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé en séance ordinaire du conseil le 8 décembre 2020 conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ADOPTER un règlement portant le n° 290-1 des règlements de cette Ville et ayant pour titre : « Amendement à l'article 7 du règlement n° 290 ».

21-02-050

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 313
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 284**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification au règlement de zonage et plus particulièrement au plan de zonage et aux grilles des spécifications, afin de créer une nouvelle zone mixte le long du boulevard Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, le règlement n° 284 de zonage doit être modifié ;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 13 janvier 2021, M. le conseiller Michel Landry donnait un avis de motion à cet effet et que le premier projet de règlement n° 313 y a été adopté par la résolution 21-01-024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement comprenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'une consultation écrite s'est tenue entre le 21 janvier et le 5 février à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'une période réglementaire d'approbation référendaire se déroulera du 18 au 25 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un registre se déroulera du 22 au 25 février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 313 des règlements de cette Ville intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 284 de zonage.

21-02-051

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DU COMITÉ DE RETRAITE - 2 901,51 \$ TAXES ET FRAIS INCLUS

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance responsabilité civile du Comité de retraite de la Ville de Lebel-sur-Quévillon expirait le 31 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE notre courtier Harmonia assurance nous confirme que l'assureur Intact Assurance est disposé à procéder au renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile du Comité de retraite pour la somme de 2 901,51 \$ taxes et frais inclus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile du Comité de retraite de la Ville de Lebel-sur-Quévillon auprès d'Intact Assurance pour la somme de 2 901,51 \$ taxes et frais inclus pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2022.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-02-052

Annotation

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT DANS
LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER –
MARCHÉ PRIVÉ (SL1)**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités dans le cadre du programme Supplément au loyer ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 3, du premier alinéa de l'article 3 de *la Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec, ci-après appelée la Société, a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer - Marché privé (SL1) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Lebel-sur-Quévillon et l'Office municipal d'habitation de Chibougamau dans le cadre dudit programme a été établie en décembre 2016 et que celle-ci arrive à échéance le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente peut-être renouvelée pour une autre période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE RENOUELER l'entente de partenariat dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1) autorisant l'Office municipal d'habitation de Chibougamau, à gérer en son nom les suppléments au loyer, dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1) ;

QUE la Ville s'engage à assumer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société d'habitation du Québec et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office municipal d'habitation de Chibougamau ;

D'AUTORISER le maire, M. Alain Poirier et la directrice générale et greffière p.i., Mme Anik Racicot à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Lebel-sur-Quévillon et l'Office municipal d'habitation de Chibougamau.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
21-02-053

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON
AUX BOURSES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE LA TAÏGA (500 \$)
POUR LES FINISSANTS DU 5^E SECONDAIRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Lebel-sur-Quévillon est sollicitée pour contribuer aux bourses d'études du 5^e secondaire de l'école La Taïga ;

CONSIDÉRANT QUE les bourses sont remises aux élèves pour leur effort académique soutenu et que la Ville est fière d'y participer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE CONTRIBUER aux bourses d'études de l'école La Taïga pour la somme de 500 \$ pour les élèves les plus méritants du 5^e secondaire 2021 ;

DE RÉSERVER, en considération des mesures de la santé publique qui seront en place en regard de la pandémie à ce moment, trois (3) emplois étudiants pour les élèves les plus méritants du 5^e secondaire 2021.

21-02-054

**ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA
DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux ;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020 ;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance que la population a envers ses institutions démocratiques ;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression ;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

INITIALES DU MAIRE
17054
INITIALES DU PREMIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
21-02-055

**RECONNAISSANCE AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI
ONT ATTEINT 15 ANS DE SERVICE AU SEIN DE LA
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE des membres du personnel ont célébré une étape importante de leur carrière au service de la municipalité dont :

- Mme Kathleen Bourassa 15 ans de service ;
- Mme Ghislaine Blouin 15 ans de service ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire vous remercier et vous féliciter pour votre engagement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner l'apport important de votre contribution au travail ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut vous exprimer toute sa reconnaissance pour ces années de services au sein de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaéтан Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE FÉLICITER ces employés qui ont célébré 15 ans de service et exprime ses remerciements pour l'excellence de leur travail au service de la municipalité pendant ces multiples années.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de janvier 2021.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de janvier 2021.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de janvier 2021.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Celle-ci a lieu par vidéoconférence, le maire répondant aux questions soumises par le public à l'adresse courriel suivante : *question@lsq.quebec*

Aucune question n'a été soumise.

21-02-056

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 48.

Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-02-031 à 21-02-056 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois de février 2021.


Alain Poirier
Maire


Anik Racicot,
Directrice générale et greffière p.i.